Rapport public Parcoursup session 2025

CFPPA Aurillac - Certificat de Spécialisation Agricole - Production, transformation et commercialisation des produits fermiers - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

CFPPA Aurillac - Certificat de Spécialisation Agricole - Production, transformation et commercialisation des produits fermiers - en apprentissage (23969)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Aurillac - Certificat de Spécialisation Agricole - Production, transformation et commercialisation des produits fermiers - en apprentissage (23969)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	18	2

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats dans les matières scientifiques	Notes des bulletins de 1ère et Terminale	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Expression orale	Bulletins de 1ère et terminale	Important
Savoir-être	Autonomie, implication, capacité à fournir des efforts et capacité d'organisation	Appréciations des enseignants	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet	Avoir un projet professionnel de salariat ou d'installation agricole dans le secteur de la transformation laitière fermière	Essentiel
	Intérêt pour le secteur professionnel	Intérêt pour le secteur de la transformation laitière fermière	Essentiel
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	aucun critère	aucun critère	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Critère éliminatoire : être mineur à l'entrée de la formation

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Examen des dossiers par l'équipe de direction et le coordonnateur de la formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La session se réunit pour étudier les résultats scolaires, l'appréciation générale et la cohérence de la poursuite d'étude.
Nous conseillons aux candidats de motiver leur demande et de rechercher en amont un maître d'apprentissage.

Signature :
Céline ARSAC,
Chef d'établissement de l'établissement CFPPA Aurillac